



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Caf'E(A4) du 13 janvier 2023

DWD 2020/2184 - Qu'apportent les travaux de transposition ?

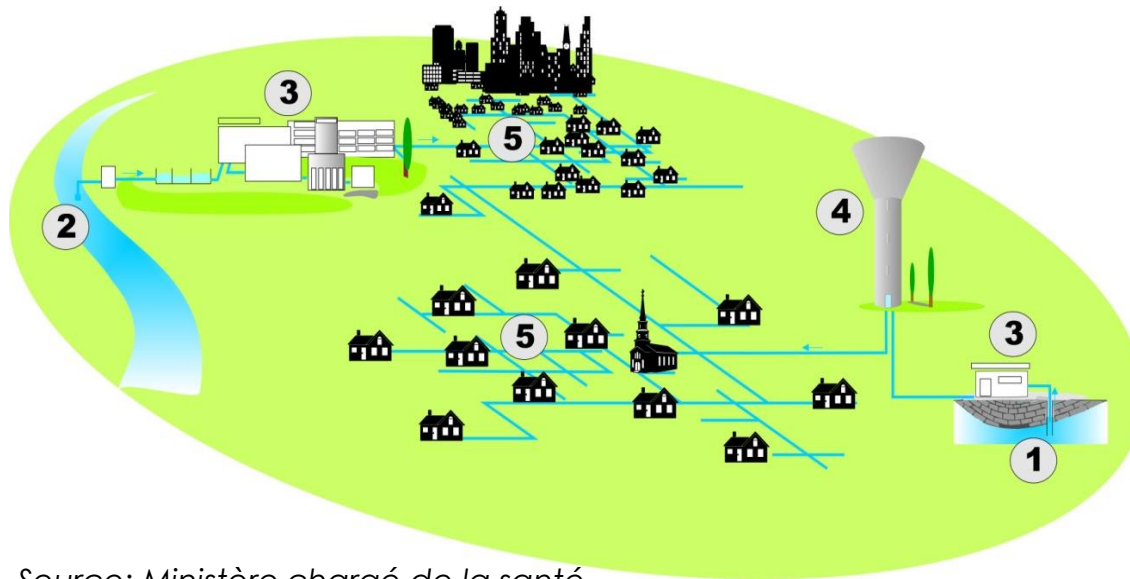
Eau potable?

... Parlons d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH)

- Eau d'adduction publique, « eau du réseau »
- Eaux conditionnées : eaux rendues potables par traitement, eaux de source, (eaux minérales naturelles-EMN)
- Eaux utilisées en industrie agro-alimentaire (IAA)

Focus : eau du réseau

Alimentation en eau potable en France



≈ 33 150 captages d'eau

① dans une nappe souterraine

② dans une ressource superficielle

③ ≈ 16 700 stations de traitement d'eau

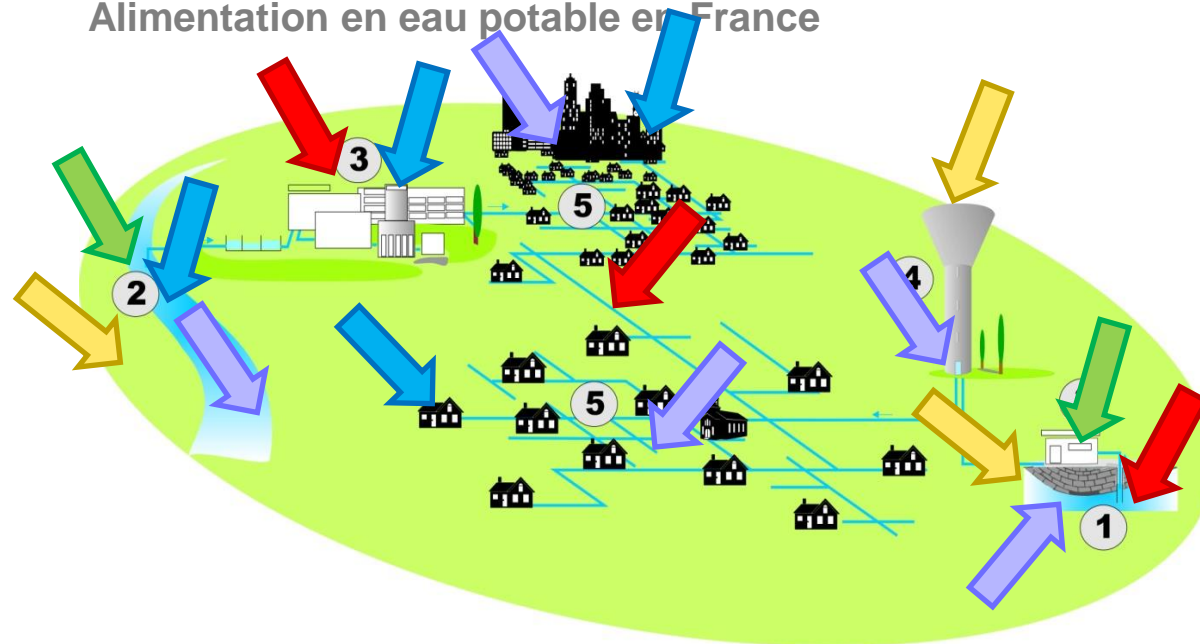
④ Installation de stockage

⑤ ≈ 24 600 réseaux de distribution

Source: Ministère chargé de la santé

L'eau, un « produit » précieux, un cadre réglementaire à la hauteur...

Alimentation en eau potable en France



Protection des ressources en eau

Produits et procédés de traitement

Matériaux au contact de l'eau

Contrôle sanitaire et surveillance de la qualité de l'eau

Exigences de qualité, normes analytiques, compétences des laboratoires

Transparence et information du consommateur

Inspections, contrôles

Mesures de prévention de maladies d'origine hydrique spécifiques ou gestion de risques particuliers

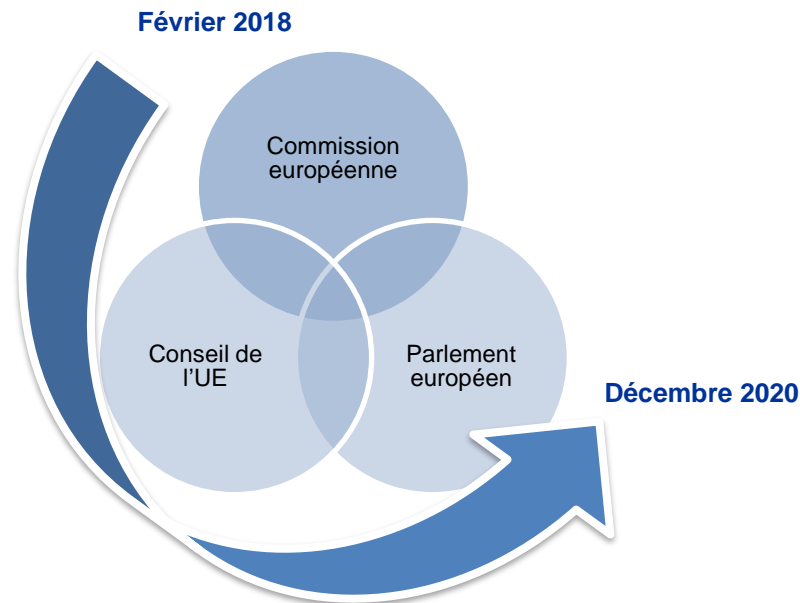
donc dense...

Directive européenne 2020/2184

Le contexte

« Refonte » de la directive eau potable

- Travaux pour une révision importante du texte
- Initiatives de la Commission européenne s'appuyant notamment sur
 - La réalisation d'une évaluation de la directive 98/83/CE
 - Un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et valeurs paramétriques
 - La 1^{ère} initiative citoyenne européenne sur le droit à l'eau



Une nouvelle Directive européenne « eau potable »

**Nouvelle directive « eau potable » :
directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la
consommation humaine**

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020L2184&from=FR>

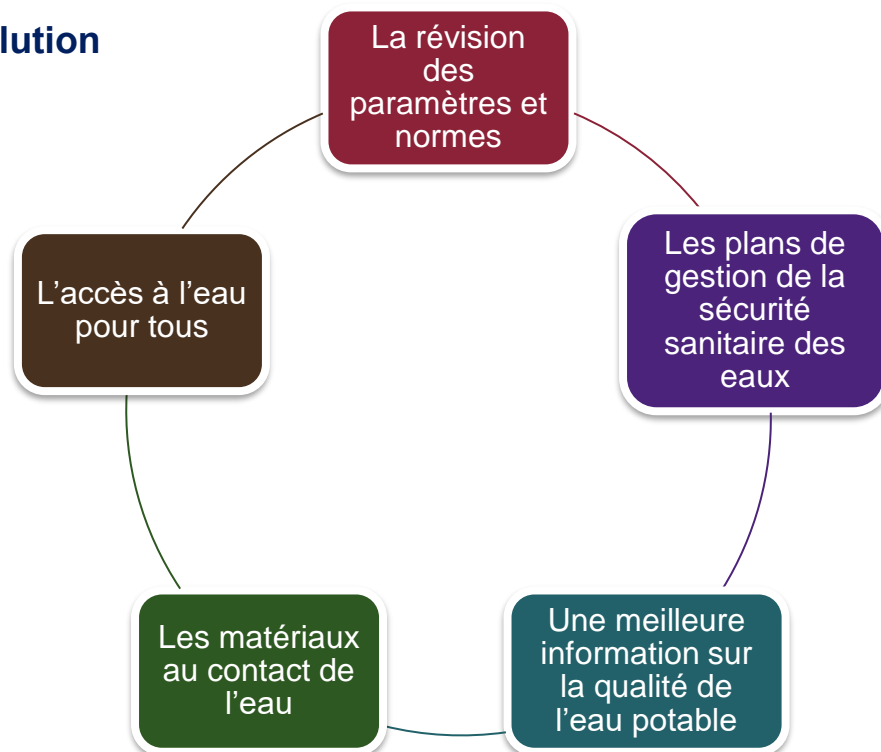
Publication au JOUE du 23 décembre 2020

Entrée en vigueur le 12 janvier 2021

Délai de transposition 12 janvier 2023

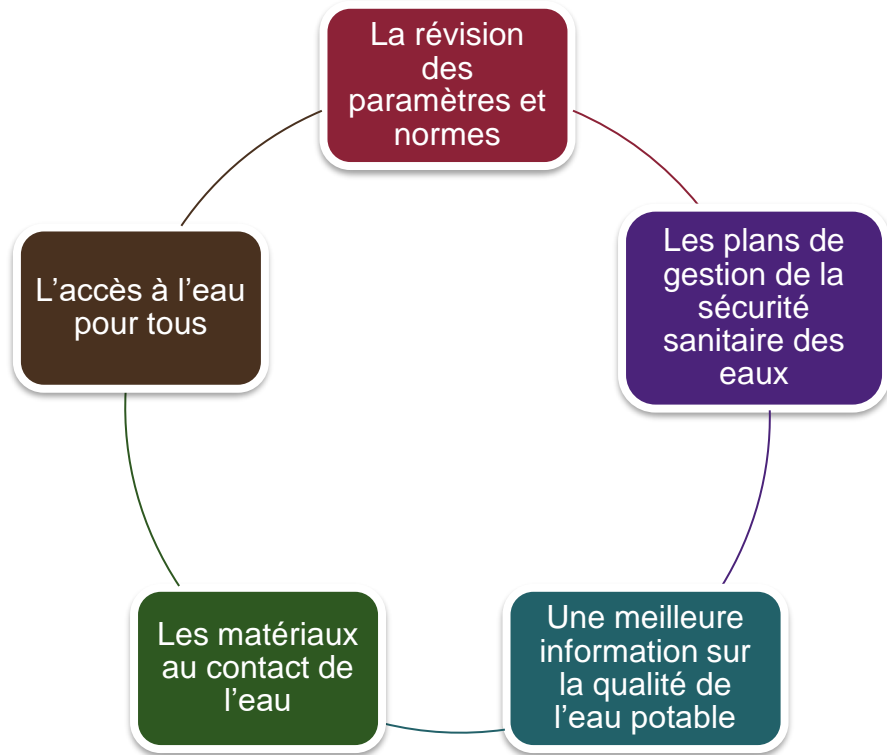
Une nouvelle directive européenne « eau potable »

Principaux axes d'évolution



Déclinaison dans la réglementation française: quoi de neuf?

Transposition de la directive européenne « eau potable »



Champ d'application

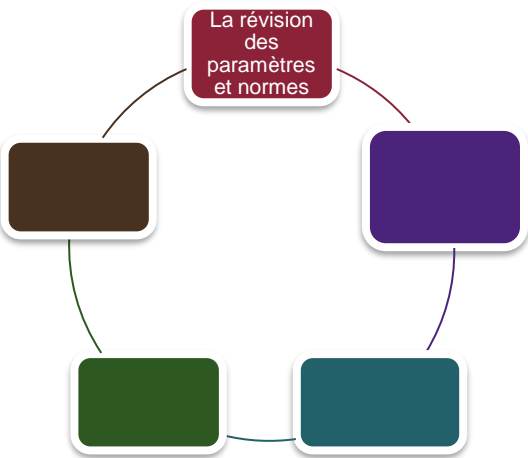
Quelles eaux?

→ S'applique à l'ensemble des eaux destinées à la consommation humaine (hors EMN)

Quels usages?

→ **Codification de la définition des usages domestiques (travaux CSHPF puis HCSP) nécessitant, par défaut, l'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine**

Paramètres et normes : quoi de neuf?

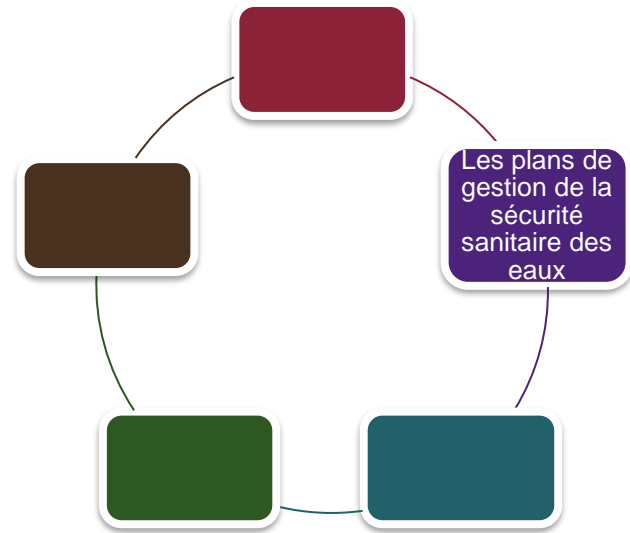


- Surveillance de nouveaux paramètres : PFAS, chlorites/chlorates, bisphénol A, acides halo-acétiques, microcystine-LR, chrome VI, à intégrer au contrôle sanitaire à partir de 2026 en parallèle d'une organisation différente du contrôle sanitaire (fréquences, points de contrôle)
- Evolutions dans les exigences de qualité, à la hausse ou à la baisse, et entrée de vigueur de la plupart des nouvelles exigences de qualité dès 2023
- Introduction d'une nouvelle notion (=valeur indicative) et d'une nouvelle « démarche » (=mécanisme de vigilance)
- Durcissement dans les possibilités de dérogation aux exigences de qualité
- Consignes en termes de surveillance par les personnes responsables de la production ou de la distribution de l'eau (PRPDE)

... pour l'eau du réseau, les eaux conditionnées (hors EMN) et les eaux en IAA

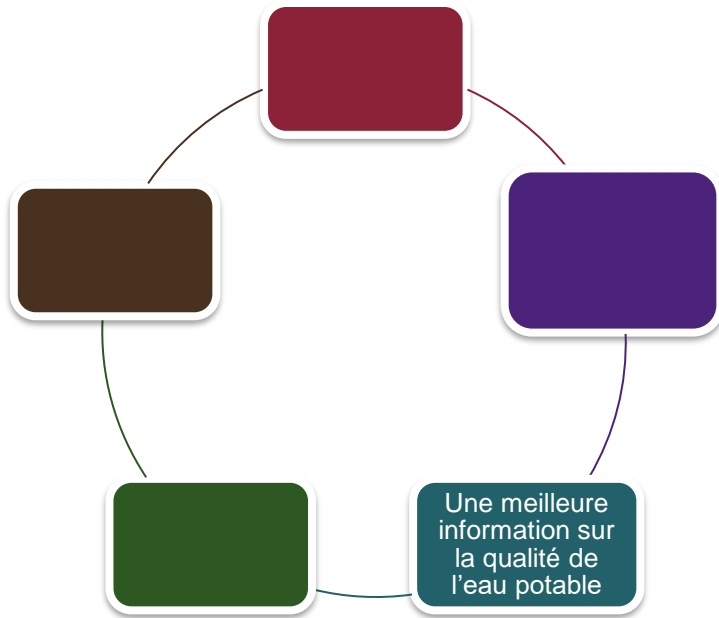
A noter : Evolutions ont impacté les exigences vis-à-vis des laboratoires (normalisation, paramètres) et se sont répercutées sur le cadre réglementaire « eaux brutes »

La gestion prévisionnelle du risque : quoi de neuf?



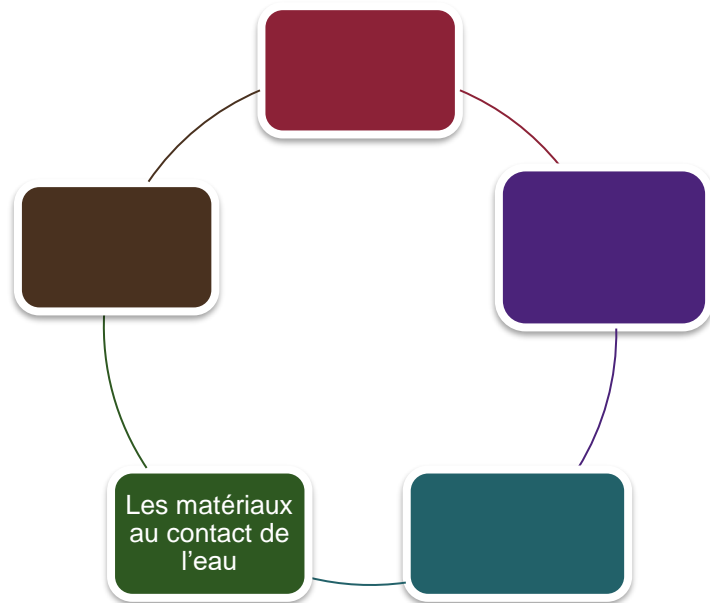
- Démarche de gestion prévisionnelle du risque de la zone de captage jusqu'aux robinets des consommateurs
 - Tronçons « publics » : l'obligation d'élaboration et de mise à jour de plans de gestion et de sécurité sanitaire (PGSSE)
 - Secteurs « privés » : l'apparition, pour certains établissements, de la démarche d'évaluation du risque en réseaux intérieurs
- Ambition particulière de préservation des ressources en eau, en particulier pour captages « sensibles » dont la notion est désormais codifiée dans Code environnement
 - Compétence obligatoire de préservation de la ressource donnée aux collectivités
 - Élaboration de plans d'action sur un périmètre adapté aux enjeux de chaque captage

L'information du consommateur : quoi de neuf?



- De nouvelles informations à communiquer aux consommateurs, en particulier en lien avec la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
- De nouveaux moyens pour accéder aux informations: obligation de mise en ligne des informations
- Une information de tous les consommateurs, en particulier dans les copropriétés

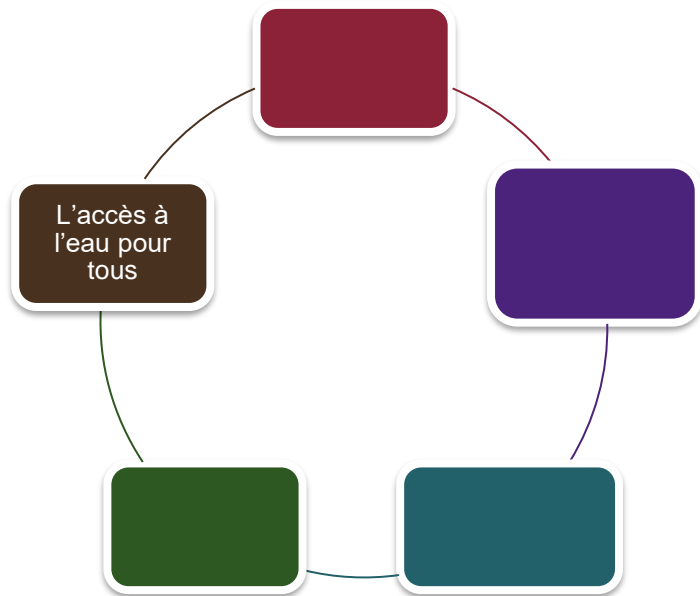
Les matériaux au contact de l'eau : quoi de neuf?



- Introduction des exigences minimales en terme de sécurité sanitaire des matériaux en vue de leur mise sur le marché
- Harmonisation des exigences au niveau européen
- A ce stade, peu de modifications de la réglementation française, dans la mesure où la France est membre des 4MS qui a servi de modèle aux travaux européens

A noter : en attente de nombreux actes européens (à compter de 2024) susceptibles de venir compléter le cadre réglementaire, en particulier sur des aspects de “certification”

L'accès à l'eau : quoi de neuf?



Introduction dans le code de la santé publique (partie législative) du « droit à l'accès potable pour tous »

- Obligation de diagnostic et d'identification des citoyens pas, peu ou mal desservis par de l'eau potable
- Obligation d'élaboration et de promotion de solutions adaptées aux personnes concernées: évolution des conditions de raccordement, accompagnement de solutions alternatives (autres ressources), développement de la tarification sociale de l'eau, mise à disposition de points d'approvisionnement en eau

A noter : fait l'objet d'une compensation financière par l'Etat au titre d'une extension de compétences des collectivités

Travaux de transposition Décembre 2020-Décembre 2022

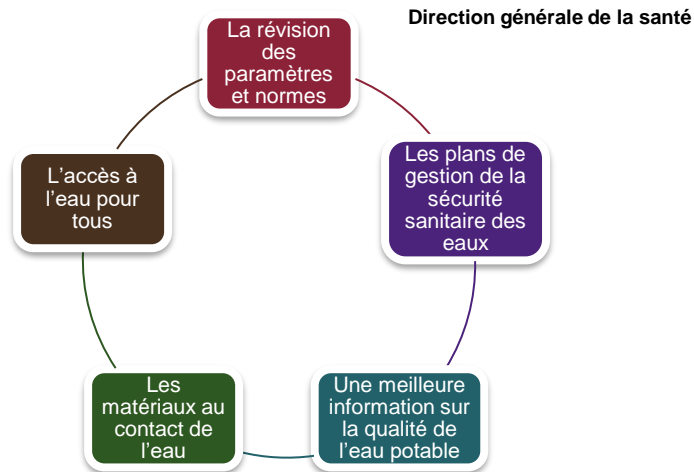
Travaux de transposition

Thématiques et volumétrie des travaux engagés

Directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 → Périmètre étendu

Diversité des sujets à encadrer au niveau national nécessite modification ou création de nombreux textes :

- 1 vecteur législatif pour la modification de plusieurs codes (partie législative) : loi DADDUE 2021-1308 du 8/10
- 1 ordonnance pour la modification des parties législatives de plusieurs codes + dispositions législatives anciennes en particulier sur l'information du consommateur
- 1 décret en Conseil d'Etat pour la thématique de l'accès à l'eau
- 1 décret en Conseil d'Etat pour la modification des parties réglementaires de plusieurs codes
- 11 (+2, dans un autre calendrier) arrêtés pour modifier des arrêtés existants, dont 1 interministériel
- 4 (+1, dans un autre calendrier) arrêtés « nouveaux », dont 2 interministériels
- 1 arrêté à supprimer



*« L'eau, c'est la vie
L'eau de qualité, c'est la santé »*

Merci de votre attention